

AP-CoE



La co-rapporteuse de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (AP-CoE) pour le suivi de l'Arménie, **Yuliya Lovochkina** (Ukraine, SOC), a appelé aujourd'hui toutes les forces politiques et tous les acteurs en Arménie à respecter pleinement les principes démocratiques et la prééminence du droit, en paroles et en actes.

«Les élections au Conseil des anciens d'Erevan ont clairement montré les aspirations démocratiques du peuple arménien. Dans le même temps, le taux de participation a clairement montré que la confiance du public dans le processus politique est encore faible. Il est donc essentiel que tous les acteurs politiques perçoivent et acceptent les prochaines élections législatives de façon démocratique et équitable. Tout en comprenant l'appel à la tenue d'élections anticipées, nous exhortons les autorités, ainsi que tous les acteurs politiques, à veiller à ce que toute élection anticipée respecte pleinement les normes européennes en matière d'élections démocratiques, et à ce que toutes les forces politiques disposent du temps nécessaire pour se préparer à de telles élections. Ceci est particulièrement important si le code électoral sera effectivement modifié, comme le demandent certains acteurs politiques.

Tout changement doit respecter pleinement les directives de la Commission de Venise, y compris la stabilité de la législation électorale, et doit être fondé sur un consensus aussi large que possible entre toutes les forces politiques. La nécessité de disposer de suffisamment de temps pour une consultation appropriée et la recherche d'un consensus est encore plus importante dans le contexte de tout changement constitutionnel éventuel, qui ne doit pas être considéré hâtivement», a-t-elle déclaré.

Faisant référence aux récents événements survenus en Arménie, qui ont exacerbé les tensions dans l'environnement politique du pays et entraîné des allégations de représailles politiques et suggéré que des motivations politiques guident les enquêtes criminelles, Mme Lovochkina a ajouté:

«Nous nous sommes félicités à plusieurs reprises du changement de pouvoir pacifique et démocratique en Arménie, y compris les assurances données par les autorités selon lesquelles les principes démocratiques seraient pleinement

respectés et que le pouvoir judiciaire s'acquitterait de sa tâche sans ingérence politique, relâchant ainsi toute crainte de représailles politiques. J'insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir d'impunité pour des activités criminelles, indépendamment de leur auteur.

Nous nous félicitons donc de toute enquête crédible sur les dix morts survenues lors des événements tragiques de mars 2008. Toutefois, toute enquête, y compris en ce qui concerne les allégations de corruption, doit se dérouler dans le strict respect des principes de la prééminence du droit, de l'indépendance de la justice et des droits de l'homme. Un procès équitable tel que prévu dans la Convention européenne des droits de l'homme».

À la demande de la commission de suivi, les rapporteurs se rendront prochainement en Arménie pour discuter des développements récents avec toutes les parties prenantes.